

# CAF : Le TAS lève la suspension de Ahmad Ahmad

Le Tribunal Arbitral du Sport a levé la suspension de 5 ans qui pesait sur le Président de la CAF, Ahmad Ahmad, prononcé en novembre dernier par la FIFA.

C'est un nouveau rebondissement dans l'affaire de corruption dans laquelle est mêlée Ahmad Ahmad, Président en exercice de la Confédération Africaine de Football. En effet, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a décidé de lever la suspension de 5 ans qui pesait sur ce dernier. On se rappelle que le 23 novembre 2020, M. Ahmad avait été condamné par la Commission d'éthique indépendante de la Fifa pour une durée de cinq ans, une peine assortie d'une amende de 185 000 euros, pour détournement de fonds, abus de pouvoir ainsi que pour acceptation et distribution de cadeaux ou autres avantages.

Ahmad Ahmad, qui a abandonné temporairement son poste après avoir été atteint par le coronavirus, se voit donc interdire pour cinq ans "toute activité relative au football", aux niveaux national et international.

Deux jours seulement après avoir été suspendu, M. Ahmad a décidé de contre-attaquer. En effet, dans un communiqué de presse publié le mercredi 25 novembre, le Président de la CAF, qui voudrait briguer un second mandat à la tête de cette institution avait décidé de faire appel de cette décision devant le TAS. Cette suspension qui intervenait seulement quatre mois avant les élections empêchait ainsi M. Ahmad à se représenter.

Ainsi donc, le Tribunal arbitral du sport (TAS), créé depuis 1984 et basé à Lausanne en Suisse, qui est une institution internationale composée d'au moins 300 arbitres, proposant un arbitrage ou une médiation dans le monde du sport, a annoncé vendredi 29 janvier 2021, qu'il a « accepté la demande de suspendre temporairement les effets de la décision de la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA jusqu'au prononcé de la sentence finale », a appris Afrique-Sur7.

Par ailleurs, la levée de cette suspension ne signifie pas que le Malgache pourra briguer sa succession à la tête de la Confédération.

L'instance a en effet prévu de rendre son verdict le 2 mars, ce qui permettra à Ahmad, en cas de dénouement favorable, de se présenter pour l'élection présidentielle de la CAF prévue le 12 mars prochain à Rabat.